

EVOLUTION DE L'INDICE GENERAL DES PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE

(Base 100 en 2005)

(En %)

Désignation	Déc.2009 Déc.2008	Déc.2010 Déc.2009	Moyennes de l'année		Premier semestre	
			2009/2008	2010/2009	2010	2011
			Indice général	4,1	4,0	3,5
-Produits alimentaires et boissons	7,0	4,9	4,3	6,8	7,9	3,1
-Tabac	13,2	1,5	9,1	5,0	8,7	0,8
-Articles d'habillement et chaussures	1,2	4,7	2,1	3,8	3,6	3,5
-Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1,9	4,3	2,8	3,4	2,8	4,2
-Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	2,0	2,9	3,7	2,3	2,1	2,7
-Santé	1,7	1,9	2,7	1,5	1,4	2,2
-Transports	2,3	4,3	3,0	3,7	3,9	3,2
-Communications	-0,3	-0,5	0,5	-1,6	-1,1	-0,4
- Loisirs et culture	2,2	2,0	0,5	1,5	1,3	2,4
-Enseignement	6,2	1,7	1,8	5,7	6,2	1,7
-Restaurants et hôtels	6,2	6,9	5,9	6,3	6,5	5,7
- Biens et services divers	2,8	2,0	4,0	2,2	2,3	2,0

Source : Institut national de la statistique

3) Subventions des prix

Les charges de la Caisse générale de compensation (CGC) ont enregistré en 2010 une baisse de 27%, pour se situer à environ 584 MDT ou 0,9% du PIB contre 800 MDT et 1,4% une année auparavant. La quasi-totalité de ces charges a continué à concerner la subvention des céréales et dérivés et des huiles végétales avec des montants respectifs de l'ordre de 467 MDT et 113 MDT. Il est à noter qu'un relèvement des prix des dérivés des céréales a été effectué en juillet 2010 et ce, avant la décision de leur baisse à partir de janvier 2011 qui a concerné, également, les prix d'autres produits comme le sucre dont la subvention n'est pas supportée par le budget de la CGC.

Quant au financement des charges de compensation, il a été assuré totalement à partir d'une dotation budgétaire de 730 MDT, dont 146 MDT sont reportés à l'année 2011 au profit de l'Office des céréales pour lui permettre de couvrir les charges de compensation des premiers mois de l'année.

EVOLUTION DES CHARGES DE LA CAISSE GENERALE DE COMPENSATION (En MDT)

Désignation	2007	2008	2009	2010	2011*
Céréales et dérivés	474,2	873,0 ¹	687,3	466,7	..
Huiles végétales	111,5	167,5	108,4	112,7	..
Lait	7,3	2,8	0,0	0,0	..
Papier scolaire	5,0	4,6	4,3	4,3	..
Total	598,0	1.047,9	800,0	583,7	1.100,0

* Prévisions de la Loi de finances complémentaire.

Source : Ministère du Commerce et du tourisme

SECTION 5 – MARCHE DU TRAVAIL ET SALAIRES

La promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage ont constitué, depuis plusieurs années, un défi majeur dans la politique économique du pays du fait de l'insuffisance persistante du nombre d'emplois créés par rapport à la demande additionnelle, surtout celle des diplômés de l'enseignement supérieur qui ne cesse d'augmenter, d'une année à l'autre. En effet, et en raison du faible rythme de la croissance économique et des investissements privés, la politique active de l'emploi, entrée en vigueur au début de 2009, n'a pas réussi à atteindre ses objectifs, notamment l'insertion des diplômés du supérieur dans la vie active et la réduction du nombre de sans-emploi qui s'est situé, à la fin de l'année 2010, à près de 500 mille chômeurs. Ainsi, le taux de chômage a atteint 13% à la fin de 2010 contre 13,3% une année auparavant, étant signalé que pour les diplômés de l'enseignement supérieur, le taux de chômage est estimé à 23,3%.

¹ Compte non tenu d'une dotation de 70 MDT du budget de l'Etat de 2007, qui a été bloquée à la Trésorerie générale au profit de l'Office des céréales et qui a été dépensée en 2008.

Pour l'année 2011, de nouvelles pressions sont apparues sur le marché du travail suite à la baisse du rythme de l'activité économique, au flux des nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur et des centres de formation et au retour d'un nombre important de Tunisiens travaillant en Libye. Cette situation se traduirait par un accroissement du chômage et ce, malgré les efforts entrepris par l'Etat visant à créer 20 mille postes d'emploi dans la Fonction publique ainsi que la mise en place d'un nouveau programme de promotion de l'emploi «Amal» au profit des diplômés du supérieur.

1) Marché du travail

Après une année 2009 particulièrement difficile au cours de laquelle l'emploi a fortement chuté, surtout dans les industries manufacturières (perte d'environ 38 mille postes), avec des créations nettes totales d'emplois revenant à 43,5 mille contre une demande additionnelle de 85 mille, le marché du travail a connu en 2010 un redressement qui a été favorisé par la reprise des investissements privés et du rythme d'activité des industries exportatrices. En effet, les nouveaux postes d'emploi créés dans l'économie ont progressé de plus de 80%, d'une année à l'autre, pour atteindre 78,5 mille suite, surtout, à la nette reprise enregistrée dans les industries manufacturières et plus particulièrement celles orientées vers l'exportation. A l'inverse, les créations nettes d'emplois se sont inscrites en baisse dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, en raison d'une mauvaise campagne agricole, ainsi que dans ceux des mines et énergie et du tourisme.

Par ailleurs, si le nombre d'emplois créés dans le secteur du bâtiment et génie civil a connu une nette consolidation par rapport à l'année 2009, en relation avec l'évolution soutenue des investissements dans le domaine du logement et leur progression dans celui des équipements collectifs, les créations de nouveaux postes d'emploi dans l'Administration et surtout dans les services marchands autres que le tourisme ont plutôt enregistré une diminution.

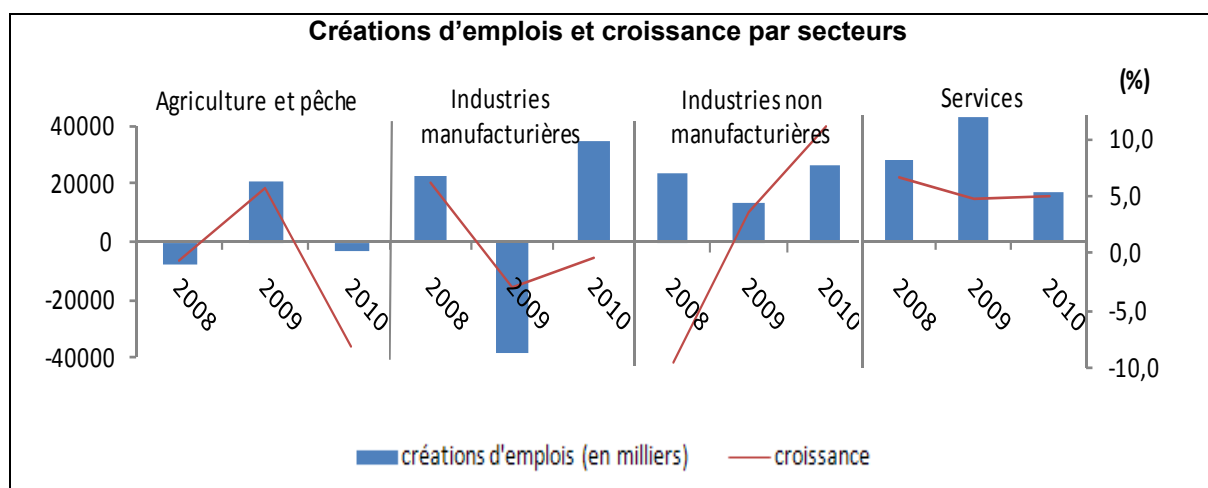
CREATIONS D'EMPLOIS

(En unités)

Désignation	2008	2009	2010
Agriculture et pêche	-8.100	21.100	-3.100
Mines et énergie	2.200	-1.400	-1.700
Bâtiment et génie civil	20.100	14.700	27.300
Industries manufacturières	21.500	-37.900	33.500
Transport et communications	3.800	8.200	5.100
Tourisme	3.500	4.400	-4.600
Autres services marchands	18.800	26.700	15.300
Administration	8.500	7.700	6.700
Total	70.300	43.500	78.500

Source : Ministère de la Planification et de la coopération internationale

Il y a lieu de souligner que plus des trois quarts des créations nettes d'emplois ont été réalisés dans les industries manufacturières et le secteur du bâtiment et génie civil, alors que près de la moitié des nouveaux emplois a été enregistrée en 2009 dans le secteur de l'agriculture et de la pêche qui avait connu une bonne saison agricole, en particulier pour la production de céréales.



Source : Ministère de la Planification et de la coopération internationale

Ventilé par sexe, le taux de chômage a concerné 18,9% des femmes à la fin de 2010 contre 10,9% pour les hommes. Il est à signaler une hausse du taux de chômage pour la tranche d'âge 20-24 ans, qui a atteint 27,5% en 2010, ainsi que pour les diplômés de l'enseignement supérieur dont le taux de chômage s'est accru de 18,7% à 23,3% entre 2007 et 2010. En particulier, le niveau élevé du chômage des diplômés du supérieur s'explique par une inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail et par une croissance économique insuffisante pour résorber le chômage ainsi qu'une prédominance des petites et moyennes entreprises dont le taux d'encadrement n'a pas évolué au rythme souhaité, outre les possibilités limitées en matière d'émigration.

Concernant le chômage au niveau régional, les régions de l'intérieur du pays ont enregistré en 2010 des taux de chômage supérieurs à 18%, alors que dans les régions côtières, le taux de chômage s'est situé à 9% en moyenne.

L'augmentation de la population d'âge actif (15 ans et plus), estimée à environ 8 millions de personnes, conjuguée à l'accroissement de la population active, a porté le taux global d'activité (population active totale rapportée à la population d'âge actif) à 46,9% en 2010 contre 46,5% une année auparavant.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'EMPLOI

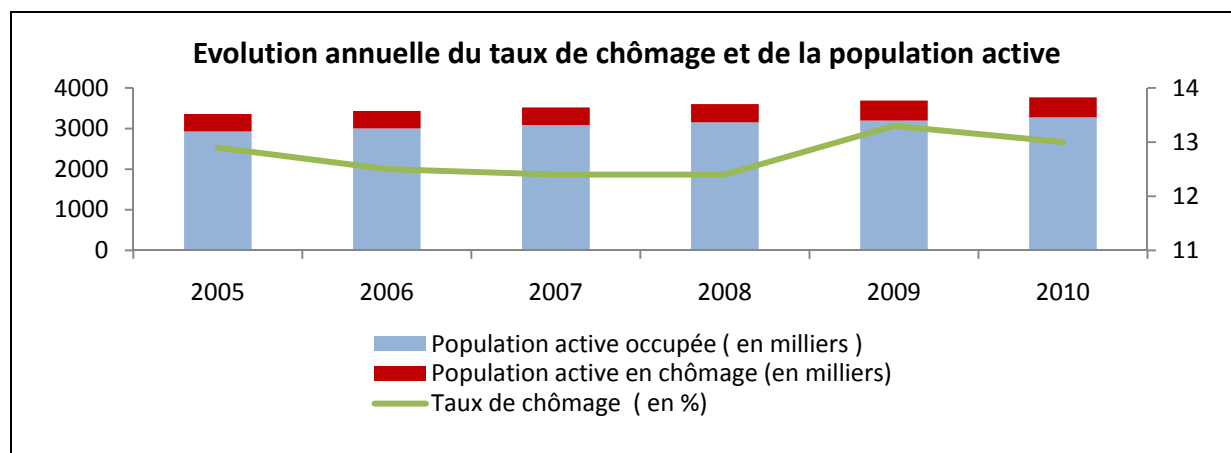
Désignation	2007	2008	2009	2010	Variations en %	
					2009/08	2010/09
- Population d'âge actif, 15 ans et plus (en milliers)	7.689	7.800	7.934	8.037	1,7	1,3
- Population active (en milliers)	3.522	3.604	3.689	3.769	2,4	2,2
- Taux global d'activité (en %)	45,8	46,2	46,5	46,9		
- Population active occupée (en milliers)	3.085	3.155	3.199	3.277	1,4	2,4
- Taux d'emploi (en %)	40,1	40,4	40,3	40,8		
- Population active en chômage	437	449	490	492	9,1	0,4
- Demande additionnelle (en milliers)	87	82	85	80	3,7	-5,9
- Créations d'emplois (en milliers)	80,2	70,3	43,5	78,5	-38,1	80,5
- Taux de couverture de la demande additionnelle (en %) ¹	92,2	85,7	51,2	98,1		
- Taux de chômage global (en %) ¹	12,4	12,4	13,3	13,0		
- Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur (en %) ¹	18,7	20,6	23,4	23,3		

Source : Institut national de la statistique

Pour sa part, la population active occupée a progressé de 2,4% pour s'élever à 3.277 mille personnes, entraînant une légère amélioration du taux d'emploi (population active occupée rapportée à la population d'âge actif) qui est passé à 40,8%, suite à la reprise des

¹ Selon les normes du Bureau International du Travail (BIT).

créations d'emplois. Ces dernières ont permis, en effet, de couvrir plus de 98% de la demande additionnelle d'emploi contre 51,2% en 2009. Il y a lieu de noter une légère augmentation de la part de l'auto-emploi (travail indépendant) dans le total de la population active occupée qui est passée à 25,6% en 2010 et ce, contrairement à celle de l'emploi salarié qui est revenue à 68,5%.



S'agissant de l'année 2011, un nouveau programme «Amal» a été mis en place par le Gouvernement de transition au profit des diplômés de l'enseignement supérieur, consistant à leur assurer accompagnement et soutien surtout pour les diplômés dans des spécialités à faible employabilité et en chômage réel et ce, à travers l'attribution d'une allocation mensuelle de 200 dinars pour une durée maximale d'une année et jusqu'à l'obtention d'un emploi permanent. Une formation dans des spécialités à forte employabilité est dispensée aux diplômés couverts par ce programme qui participeront, également, à des stages dans différents domaines et bénéficieront d'une couverture médicale durant la période de formation.

Par ailleurs et en vue d'augmenter l'intensité d'emploi qualifié, une transformation de la structure de l'économie est envisagée dans le but de permettre l'émergence d'activités à haute valeur ajoutée et une transition vers un modèle de croissance tiré par l'innovation, ce qui devrait permettre de créer 500 mille emplois au cours de la période 2012-2016 pour une demande additionnelle estimée à 390 mille pour cette période. Le taux de chômage global serait réduit, ainsi, à 10,5% en 2016 contre 14,5% prévu pour 2011¹.

2) Salaires

Dans le cadre de la révision périodique des salaires minimums légaux et de l'exécution de la dernière tranche de l'accord triennal 2008-2010 conclu entre les partenaires sociaux, les augmentations des salaires se sont poursuivies en 2010 pour toutes les catégories socioprofessionnelles.

En particulier, il a été décidé, à partir du mois de juillet, un relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de 4,5% pour le régime de 48 heures par semaine et de 4,4% pour celui de 40 heures, ce qui a porté le salaire mensuel à 272,480 et 235,040 dinars respectivement. Egalement, le salaire minimum agricole garanti (SMAG) a été augmenté, à partir de la même date, de 4,5% ou 361 millimes par journée de travail pour atteindre 8,380 dinars. Parallèlement, les ouvriers agricoles spécialisés et ceux qualifiés ont bénéficié d'une majoration de la prime de technicité qui est passée, respectivement, à 540 et 1.015 millimes par journée de travail. Ces augmentations des salaires ont bénéficié à environ 280 mille travailleurs.

¹ Selon le projet du Programme économique et social élaboré par le Ministère de la Planification et de la coopération internationale.

EVOLUTION DES SALAIRES MINIMUMS LEGAUX

(En dinars sauf indication contraire)

Désignation	Juillet 2008	Août 2009	Juillet 2010	Mai 2011	Variations en %	
					Juillet 2010	Mai 2011
					Août 2009	Juillet 2010
Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)						
-SMIG horaire en millimes						
.Régime 48h par semaine	1.211	1.253	1.310	1.375	4,5	5,0
.Régime 40h par semaine	1.257	1.299	1.356	1.421	4,4	4,8
-SMIG mensuel ¹						
.Régime 48h par semaine	251,888	260,624	272,480	286,000	4,5	5,0
.Régime 40h par semaine	217,880	225,160	235,040	246,306	4,4	4,8
Salaire minimum agricole garanti par journée de travail (SMAG)	7,749	8,019	8,380	9,000	4,5	7,4

Source : Journal officiel de la République tunisienne

Parallèlement, la prime journalière servie aux travailleurs occasionnels des chantiers a été majorée.

En outre et afin d'améliorer les conditions de vie des catégories sociales nécessiteuses, l'aide de l'Etat accordée aux familles sans soutien, aux personnes âgées et aux handicapés sans travail a été augmentée de 20 dinars, à partir de juillet 2010, pour atteindre 190 dinars par trimestre.

Il y a lieu de noter, également, l'augmentation des pensions de retraite d'environ 500 mille bénéficiaires pour le régime général de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et ce, à un taux équivalent à celui de l'évolution du SMIG.

Pour l'année 2011, les négociations sociales entre les partenaires sociaux ont abouti à de nouvelles augmentations des salaires qui concernent aussi bien la Fonction publique, les établissements et entreprises publiques que le secteur privé. De même, les salaires minimums légaux ont connu une majoration. Ainsi, le SMIG a augmenté de 5% pour le régime de 48 heures par semaine et de 4,8% pour celui de 40 heures par semaine pour passer, respectivement, à 286,000 et 246,306 dinars par mois. Pour sa part, le SMAG a été majoré de 7,4% pour atteindre 9 dinars par journée de travail. Concernant les ouvriers agricoles spécialisés et ceux qualifiés, la prime de technicité a été augmentée de 40 et 75 millimes respectivement, avec des salaires portés à 9,580 et 10,090 dinars par journée de travail.

SECTION 6 – FINANCES PUBLIQUES²

La gestion des finances publiques a été marquée en 2010 par la poursuite des mesures de relance de l'économie pour atténuer les répercussions de la crise économique mondiale qui a touché surtout l'exportation. Elle a été caractérisée aussi par la poursuite des réformes engagées dont, notamment, l'avancement progressif de la Gestion Budgétaire par Objectifs (GBO) pour les secteurs retenus dans le cadre des expériences pilotes et le premier exercice PEFA en Tunisie³ (Public Expenditure Financial Accountability) réalisé par l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement et qui constitue un diagnostic de la Gestion des Finances Publiques.

Le Bilan de 2010 se caractérise par le bon comportement des recettes fiscales d'une année à l'autre (+9%) en rapport avec la progression de l'activité économique, d'une part, et la baisse des interventions nettes du Trésor, d'autre part, témoignant d'un certain resserrement budgétaire. Ceci a permis d'enregistrer un résultat primaire positif et de limiter le déficit budgétaire au niveau de 1,3% du PIB contre 3,1% prévu et 3% réalisé en 2009 ainsi que de poursuivre la tendance

¹ Compte non tenu d'une prime de transport de 5 dinars par mois instituée en juillet 1986 et qui a été augmentée à 10 dinars à partir de mai 2011.

² Les données contenues dans cette section ont pour source le Ministère des Finances.

³ Rapport disponible sur le site Internet du Ministère des Finances.